

**Municipalité de la Commune  
d'Arzier - Le Muids**

**Préavis No 12/2020  
Au Conseil communal**

Concernant l'approbation d'un contrat énergétique pour la reprise du chauffage à distance (CAD) et demande de crédit pour le raccordement des bâtiments communaux pour un montant de CHF 120'000.-- TTC

Délégué municipal

M. Christian DUGON

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères,  
Messieurs les Conseillers,

## **1. Préambule**

Dans le cadre des réflexions menées par la Municipalité sur la question de la gestion des infrastructures techniques, propriétés de la commune, et de leur gestion tant technique que financière, il est apparu nécessaire de faire une réflexion approfondie sur le secteur du chauffage à distance. Pour faire suite à l'annonce au Conseil communal du 10 février 2020. Nous vous demandons l'autorisation de faire reprendre la gestion du chauffage à distance (CAD), propriété de la commune, par la Romande Energie d'une part, et, d'autre part, d'autoriser le raccordement des bâtiments de l'administration et du centre communal multifonction au réseau de chauffage à distance de la Romande Energie.

## **A. Reprise du réseau par la Romande Energie**

### **2. Historique**

Sans refaire la chronologie complète de l'histoire du chauffage à bois, il est important de comprendre le passé pour anticiper les éléments à venir.

Depuis 33 ans, la politique voulue par la Municipalité a été de promouvoir l'utilisation des ressources de nos forêts pour chauffer les bâtiments communaux. Permettant ainsi de valoriser, dans un cycle court, à faible dépense énergétique, une énergie renouvelable et garante de l'entretien de notre patrimoine, tout en générant des emplois locaux.

Dans ce cadre elle a :

En 1987, procédé à l'installation d'une chaufferie à bois (copeaux) au centre communal scolaire (CCS) et du raccordement du bâtiment Pré-Morlot 1 (Bâticom).

En 2010, remplacé la chaudière à bois ne répondant plus aux normes antipollution. Profitant de ces travaux, le CAD fût agrandi afin d'approvisionner également 3 bâtiments du quartier de la Caroline, l'auberge communale ainsi qu'une habitation privée. D'autre part, des pré-équipements ont été réalisés pour le haut de la rue du Village.

Ce remplacement tombait à point nommé, car le marché du bois connaissait quelques difficultés. En choisissant le chauffage à bois, nous garantissions ainsi une nouvelle ressource financière pour la forêt.

De cette manière nous avons réussi à valoriser la production de bois de moindre qualité, ceci de manière indépendante du marché européen du bois.

### **3. Situation actuelle**

La gestion de la chaufferie communale, et les extensions réalisées ces dernières années, doivent aujourd'hui être placées dans un contexte de service industriel, devant garantir une fourniture d'énergie à ses clients. Nous avons aujourd'hui 35 clients privés, qui sont alimentés par le CAD. Ceux-ci exigent du distributeur une chaleur continue, été (eau chaude sanitaire - ECS) et hiver (ECS +

chauffage). Cela implique une capacité d'intervention élevée et des connaissances techniques pointues pour répondre à la clientèle.

Force est de constater qu'en l'état actuel, la commune a atteint ses limites et a remarqué que, tant qu'il s'agit de gérer des chauffages alimentant ses propres bâtiments, la tâche est relativement aisée. Toutefois, dès qu'il s'agit de multiples clients privés, cela sort du domaine de compétence de nos collaborateurs et devient plus compliqué.

#### 4. Les contrats clients

Aujourd'hui, les clients privés disposent des contrats cadre « chauffage à distance ». Ces contrats présentent des obligations importantes du dispositif contractuel permettant au besoin de régler des problèmes de fonctionnement et de facturation. Ces contrats, signés en majorité en 2014, sont valables jusqu'en 2039.

#### 5. Gestion interne

Le CAD est actuellement géré par la commune, qui a réparti, entre les divers intervenants, les charges et tâches de gestion de la manière suivante :

Tâches	Intervenant
Entretien courant des chaudières	Service des bâtiments
Relevé des compteurs (clients)	Service des bâtiments
Relevé des compteurs Communaux	Service des bâtiments
Evacuation des cendres	Bertrand Pislser
Fourniture d'énergie (copeaux)	Service des forêts
Traitement des cendres	Bertrand Pislser
Service de piquet panne	Service des bâtiments
Entretien périodique / panne chaudière	Sam'enflamme - Samuel Matthey
Entretien réseau distribution / échangeur	Chauffage Service Plus
Gestion administrative, facturation	Bourse communale
Gestion des conflits	Municipalité

#### 6. Contrôle officiel de la chaudière à bois

En application de l'Ordonnance fédérale sur la protection de l'air, des contrôles sont régulièrement effectués afin de vérifier la conformité de l'installation aux normes en vigueur. Le dernier rapport, datant du 28.03.2018, spécifie que l'infrastructure n'est plus conforme aux normes et que des travaux doivent être entrepris. Après plusieurs interventions de différents techniciens, cette dernière n'est toujours pas aux normes et nécessite un changement onéreux.

## 7. Etats financiers

La gestion du CAD impacte plusieurs comptes communaux. Le service des forêts, pour l'achat du bois décheté ; le service des bâtiments, pour la gestion de la chaufferie.

### Comptes par ordre administratif

Titre	Dénomination	Comptes 2019 (arrondi)	
		Charges - CHF	Revenus - CHF
Forêts	Achat de copeaux	27'132	
CAD	Achats combustibles (Mazout)	46'657	
CAD	Entretien chaufferies	51'710	
CAD	Assurance incendie centrale thermique	1'727	
CAD	Intérêts chaufferie	4'038	
CAD	Amortissement chaufferie	35'322	
CAD	Vente énergie		156'471
Bâtiments	Temps de travail	14'600	
	<b>TOTAUX</b>	<b>181'186</b>	<b>156'471</b>

## 8. Analyse du résultat d'exploitation du CAD

La Municipalité a analysé de manière isolée les comptes communaux, le résultat d'exploitation du CAD, ceci dans le but de montrer aux Conseillères et Conseillers, ainsi qu'aux commissions, la réalité des coûts économiques sous l'angle de la gestion d'entreprise.

La perte est de CHF 24'715.-- en 2019.

Voici un récapitulatif des consommations des bâtiments et leurs revenus annuels, à noter que les revenus pour le CCS et abri PC sont respectivement affectés en charges dans le dicastère 3500 et 66 :

Dénomination	Consommation en kWh			Revenus en CHF		
	2019	2018	2017	2019	2018	2017
CCS	307'557	376'175	439'901	68'517	70'606	83'581
CCS (Abri PC)	60'086	72'394	28'913	13'386	13'587	5'493
Pré-Morlot 1	47'468	45'894	47'256	8'995	8'697	8'979
Auberge	31'420	4'375	25'070	5'454	6'629	4'763
Village 15	20'829	18'841	18'413	3'947	3'570	3'498
Rencontre 2A	52'253	54'902	48'217	9'902	10'404	9'162
Caroline 2-4-6-8	246'809	239'919	255'941	46'270	45'465	48'629
TOTAL	766'422	812'500	863'711	156'471	158'958	164'105

Prix en CHF du kWh - TTC	0.19
--------------------------	------

## 9. Reprise par la Romande Energie

### Principe :

Romande Energie reprend les installations (chaufferie, conduites CAD et sous-stations dans les bâtiments) dans l'état et reprend l'exploitation avec son personnel qualifié.

Romande Energie signe avec la Commune un contrat longue durée pour la fourniture du bois énergie afin d'assurer une fourniture d'énergie écologique et locale.

### Mise en conformité et investissements dans l'infrastructure CAD :

La Romande Energie procède à un assainissement de la chaufferie en installant une nouvelle chaudière à bois qui permet de fiabiliser la production d'énergie renouvelable. Cette chaudière sera munie d'un filtre électrostatique afin de réduire au minimum l'impact des émissions et respecter l'ordonnance sur la protection de l'air (Opair). Romande Energie complète le réseau CAD en raccordant les conduites posées en 2010 sur le haut du village avec la centrale de production. Il est également prévu de raccorder l'administration ainsi que le CCM au réseau CAD (ce point est développé dans les chapitres suivants).

D'autre part, la Romande Energie étudie la possibilité de raccorder d'autres immeubles afin de densifier le réseau CAD.

### Déroulement :

- Date de la reprise : 01.07.2020
- Assainissement de la chaufferie : 07.2020 - 10.2020
- Raccordement haut du village : 09.2020 - 11.2020

### Conditions pour la reprise des installations :

- a. Inscription au registre foncier par la Municipalité en faveur de RES d'un droit de superficie sans indemnité sur la parcelle 251 où se situe la chaufferie du CAD pour une durée de 50 ans, reconductible.
- b. Signature des deux contrats de fourniture de chaleur entre la Municipalité et RES pour le raccordement des bâtiments CCM (parcelle 202) et Administration Communale (parcelle 210).
- c. Inscription au Registre foncier des servitudes correspondant au tracé des conduites du CAD.

### Proposition économique pour la Commune d'Arzier-Le Muids :

Le prix de reprise des Installations du CAD est plafonné **CHF 380'800** TTC, divisé en plusieurs tranches payables à la fin de chaque année.

Les tranches sont ainsi composées :

Tranches	Conditions	Flux financier
1-2	CAD en l'état	14'000 CHF/an
3-20	A partir de la 3 <sup>ème</sup> tranche.	17'100 CHF/an
Bonus	Augmentation de la vente d'énergie totale du CAD de 300'000 kWh/an soit un dépassement de la vente totale d'énergie de 1'100'000 kWh/an.	3'000 CHF/an

## B. Raccordement des bâtiments de l'administration et du CCM

### 10. Raccordement des bâtiments communaux - Coûts

Faisant partie intégrante du projet de reprise des infrastructures, la commune doit raccorder ces bâtiments au réseau qui sera géré par Romande Energie. A cette fin, cette société a soumis l'offre suivante pour les raccordements des bâtiments suivants :

<b>Administration communale</b>		
Raccordement primaire (conduites, introduction, sous-station)	CHF	41'285.--
Raccordement secondaire (adaptation de l'installation existante)	CHF	6'180.--
Citerne	CHF	10'000.--
<b>Sous total HTVA</b>	<b>CHF</b>	<b>57'465.--</b>
<b>Centre communal multifonction - CCM</b>		
Raccordement primaire (conduites, introduction, sous-station)	CHF	38'037.50
Raccordement secondaire (adaptation de l'installation existante)	CHF	8'330.--
<b>Sous total HTVA</b>	<b>CHF</b>	<b>46'367.50</b>
<b>Total intermédiaire HTVA</b>	<b>CHF</b>	<b>103'832.50</b>
TVA 7.7%	CHF	7'995.10
<b>Sous-total TTC</b>	<b>CHF</b>	<b>111'827.60</b>
Divers et imprévus	CHF	8'172.40
<b>Total TTC</b>	<b>CHF</b>	<b>120'000.--</b>

### 11. Charges financières

Les charges financières annuelles moyennes s'élèvent à CHF 6'630.-- TTC.

### 12. Prix de l'énergie pour ces 2 nouveaux raccordements

Le prix de l'énergie soutiré sera de 17.65 cts/kWh HTVA comme pour tous les clients du CAD.

### 13. Conclusion

En conclusion, comme vous aurez pu le lire, les deux projets, à savoir la reprise des infrastructures par Romande Energie et les raccordements de nos bâtiments communaux sont interdépendants. En effet, les aspects financiers de la reprise tiennent compte du raccordement de nos bâtiments communaux et ne peuvent donc pas être dissociés l'un de l'autre.

Dès lors, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

#### LE CONSEIL COMMUNAL D'ARZIER - LE MUIDS

Vu le préavis municipal n° 12/2020 relatif l'approbation d'un contrat énergétique pour la reprise de son chauffage à distance (CAD) et demande de crédit pour le raccordement des bâtiments communaux pour un montant de CHF 120'000.-- TTC

Vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet

Vu le rapport de la commission des finances

Où les conclusions des deux commissions précitées

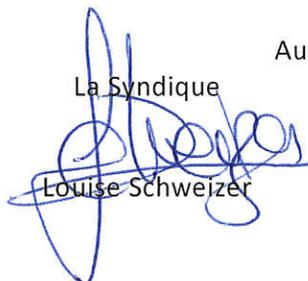
Attendu que celui-ci a été régulièrement porté à l'ordre du jour

#### Décide

1. D'accepter le préavis municipal n° 12/2020 relatif l'approbation d'un contrat énergétique pour la reprise de son chauffage à distance (CAD) et demande de crédit pour le raccordement des bâtiments communaux pour un montant de CHF 120'000.-- TTC.
2. de financer ce dernier par trésorerie.
3. d'amortir ces objets sur 20 ans.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 11 mai 2020, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

La Syndique  
  
Louise Schweizer



Le Secrétaire  
  
Quentin Pommaz